

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE

Nombre en exercice : 38

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 38

Convocation du 20.2.2019

Affichage du 20.2.2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept février à dix-neuf heures, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle Georges Brassens à Tourouvre suite à la convocation du 20 février 2019, affichée le 20 février 2019.

Etaient présents : M. BACALA Gilles, BAILLIF Christian, Mme BANCELIN Geneviève M. BLOTTIERE Philippe, BOUETIER Jean-Jacques, BRAULT Francis, COLIN Bernard, COUDRAY Pascal, Mme DECHASTENET Maddy, EDOU Bernadette, ENCELIN Elyane, M. HOULLE Pascal, JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M. LE SECQ Emmanuel, Mme LECARPENTIER Anne-Marie, M. LEPY Claude, LEROY Jean-Claude, LESSIEU Claude, LEYZOUR Michel, Mme MARTIN Jocelyne, MORVAN Patrick, MONHEE Guy, NAEL Jean-Marc, NORMANDEL Michel, ORY Gilles, PERRET Guy, PILFERT Francis, POIRIER Franck, PREVOST Jean-Pierre, REMPENAUT Emmanuel, Mme REVET Evelyne, ROYER-BERGER Frédérique, M. VAUGON Pierre, VIANDER Marcel, VILLETTE Gérard.

Etaient absents-excuses : M. GRUDE André (donne pouvoir à Mme Danièle LALAOUNIS), Monsieur MICHEL-FLANDIN remplacé par M. FORESTIER Eric, Madame ROYER-BERGER Frédérique (donne pouvoir à Mme ENCELIN Elyane).

Assistaient également : M. BRILHAULT Mme FOLLIOU Irène, DGS.

Monsieur Gilles BACCALA est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le procès-verbal du conseil communautaire en date du 28 janvier 2019.

INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECISION 2019.015 – Impression de la lettre des Hauts du Perche – Commande passée à l'Imprimerie de l'Etoile domiciliée à TOUROUVRE 61190 – pour un montant de 1291 euros HT soit 1549.20 euros TTC ;

DECISION 2019.016 – Entretien des espaces verts des deux zones artisanales (Sainte-Anne et Randonnai) pour l'année 2019 – Commande passée à ACI Développement domiciliée 61190 TOUROUVRE AU PERCHE – pour un montant de 964 euros (non assujetti à la TVA).

DECISION 2019.017 – Deux prestations annuelles de nettoyage des vitres (muséales et Maison Cano + nettoyage du tapis) – Commande passée à ACI Développement pour un montant total de 983.30 euros.

DECISION 2019.018 – Contrat d'entretien du toit terrasse et des gouttières des Muséales – Commande passée à la société BECQUET domiciliée -61400 COURGEON – pour un montant de 708.78 euros HT soit 850.54 euros TTC.

DECISION 2019.019 – Renonciation à l'exercice du droit de préemption pour le bien sis 5 rue de la Liberté à LONGNY AU PERCHE

DECISION 2019.020 – Contrat d'engagement avec Patrick RIGAUULT dans le cadre de la nuit des musées 2019 – Commande passée pour un montant de 500 euros.

DECISION 2019.021 – MUSEALES – Suite au passage du contrôle par SOCOTEC, commande passée à l'entreprise DOM'INSTALL domiciliée à AUTHEUIL – 61190 – pour réaliser des travaux d'électricité pour un montant de 1514.12 euros HT soit 1816.94 euros TTC.

DECISION 2019.022 – Renonciation à l'exercice du droit de préemption pour le bien sis Rue du Docteur Vivarès à LONGNY AU PERCHE.

DECISION 2019.023 – Renonciation à l'exercice du droit de préemption pour le bien sis 54 Rue de Chartres à LONGNY AU PERCHE.

DECISION 2019.024 – Renonciation à l'exercice du droit de préemption pour le bien sis rue du 13 août 1944 à TOUROUVRE.

DECISION 2019.025 – MUSEALES – Reprise d'étanchéité d'un solin, commande passée à l'entreprise BEQUET domiciliée 61400 COURGEON pour un montant de 435.46 euros HT soit 522.43 euros TTC.

DECISION 2019.026 – Promouvoir l'action des Muséales et développer l'image du site culturel par la diffusion de nos supports de communication – Commande passée à PNR domicilié 14650 CARPIQUET pour un montant de 1090 euros HT

DECISION 2019.027 – Promouvoir l'action des Muséales– Commande passée à Hebδος Communication – Le Perche domicilié 61400 MORTAGNE AU PERCHE pour un montant de 2 180 euros HT

DECISION 2019.028 – Muséales – Location de l'exposition temporaire « REGALIA, Fierté autochtone » à Richard LORENTE domicilié à MONTREAL pour un montant de 4 000 euros.

DECISION 2019.029 – Promouvoir l'action des Muséales et développer l'image du site culturel – Commande passée à Tendance Ouest domiciliée 61000 ALENCON pour un montant de 2 757.40 euros TTC

DECISION 2019.030 – Mise en place d'une convention de partenariat pour le public individuel ou groupe entre les Muséales et le Restaurant Le Vieux Four à VILLIERS SOUS MORTAGNE

BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

. Après s'être fait présenter le budget principal primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2018, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal,

. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par monsieur Alain BRILHAULT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Vice-Président présente le compte administratif 2018 du budget principal conforme au compte de gestion 2018 de ce même budget de Monsieur Alain BRILHAULT, receveur de la Communauté de Communes du Haut Perche.

Le Président quitte la salle.

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de monsieur BAILLIF Christian, Vice-Président, délibère sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Guy MONHEE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel est résumé comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	1 856 785.97	Total des recettes	7 131 220.95
Total des dépenses	1 178 501.48	Total des dépenses	6 081 287.98
Résultat de l'année	678 284.49	Résultat de l'année	1 049 932.97
Reprise du déficit antérieur	- 805 972.42	Reprise de l'excédent antérieur	910 485.66
Résultat final 2018	- 127 687.93	Résultat final 2018	1 960 418.63

Constate, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 27.02.2019 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Décide d'annuler les crédits mentionnés sur le compte administratif,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, ce jour,
- Considérant que les écritures sont régulières,
- Considérant qu'il est nécessaire de reprendre les résultats du budget principal,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018
- Vu, le compte administratif 2018

Résultat 2017 Fonctionnement	1 049 932.97
Affectation de l'excédent 002 de l'année N-1	910 485.66
RESULTAT CUMULE	1 960 418.63
Résultat 2018 Investissement	678 284.49
Déficit Investissement de l'année N-1	- 805 972.42
RESULTAT CUMULE	- 127 687.93
Restes à réaliser Dépenses Investissement 2018	512 655.00
Restes à réaliser Recettes Investissement 2018	168 634.00
RESULTAT DES RAR	- 344 021.00
Besoin Financement Investissement	471 708.93

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

. Report d'investissement D 001	127 687.93
. Affectation en réserves R 1068 en investissement	471 708.93
. Report de fonctionnement R 002	1 488 709.70

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré, votent à l'unanimité l'affectation du résultat 2018 comme présentée ci-dessus.

BUDGET ANNEXE AMPJ– APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

- . Après s'être fait présenter le budget annexe AMPJ et les décisions modificatives de l'exercice 2018, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- . Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe AMPJ,
- . Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par monsieur Alain BRILHAULT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET ANNEXE AMPJ– VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Vice-Président présente le compte administratif 2018 du budget annexe AMPJ conforme au compte de gestion 2018 de ce même budget de Monsieur Alain BRILHAULT, receveur de la Communauté de Communes du Haut Perche.

Le Président quitte la salle.

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de monsieur BAILLIF Christian Vice-Président, délibère sur le compte administratif du budget annexe AMPJ de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Guy MONHEE, Président, après s'être fait présenter le budget annexe AMPJ et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel est résumé comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	36 991.76 €	Total des recettes	16 867.59 €
Total des dépenses	15 346.07 €	Total des dépenses	1 943.14 €
Résultat de l'année	- 21 645.69 €	Résultat de l'année	14 924.45 €
Reprise du déficit antérieur	1 669.31 €	Reprise de l'excédent antérieur	5 384.22 €
Résultat final 2018	- 19 976.38 €	Résultat final 2018	20 308.67 €

Constate, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 27.02.2019 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Décide d'annuler les crédits mentionnés sur le compte administratif,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE AMPJ – AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, ce jour,
- Considérant que les écritures sont régulières,
- Considérant qu'il est nécessaire de reprendre les résultats du budget annexe AMPJ,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
- Vu, le compte administratif 2018

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	332.29 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	19 976.38 €
AFFECTATION EN RESERVES R 1068 EN INVESTISSEMENT	19 976.38 €

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré, votent à l'unanimité l'affectation du résultat 2018 comme présentée ci-dessus.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF AFFERME– APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

. Après s'être fait présenter le budget annexe assainissement collectif affermé et les décisions modificatives de l'exercice 2018, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe Assainissement collectif affermé,

. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par monsieur Alain BRILHAULT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF AFFERME – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Vice-Président présente le compte administratif 2018 du budget annexe Assainissement collectif affermé conforme au compte de gestion 2018 de ce même budget de Monsieur Alain BRILHAULT, receveur de la Communauté de Communes du Haut Perche.

Le Président quitte la salle.

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de monsieur BAILLIF Christian Vice-Président, délibère sur le compte administratif du budget annexe Assainissement collectif affermé de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Guy MONHEE, Président, après s'être fait présenter le budget annexe assainissement affermé et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel est résumé comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Total des recettes	246 666.84 €	Total des recettes	191 680.00 €
Total des dépenses	195 858.64 €	Total des dépenses	146 693.07 €
Résultat de l'année	50 808.20 €	Résultat de l'année	44 986.93 €
Reprise de l'excédent antérieur	210 428.49 €	Reprise de l'excédent antérieur	72 359.37 €
Résultat final 2018	261 236.69 €	Résultat final 2018	117 346.30 €

Constate, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 27.02.2019 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Décide d'annuler les crédits mentionnés sur le compte administratif,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF AFFERME– AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, ce jour,
- Considérant que les écritures sont régulières,

- Considérant qu'il est nécessaire de reprendre les résultats du budget annexe Assainissement collectif affermé,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
- Vu, le compte administratif 2018

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	261 236.69 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	117 346.30 €

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré, votent à l'unanimité l'affectation du résultat 2018 comme présentée ci-dessus.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE– APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

. Après s'être fait présenter le budget assainissement collectif régie et les décisions modificatives de l'exercice 2018, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe Assainissement collectif Régie,

. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par monsieur Alain BRILHAULT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Vice-Président présente le compte administratif 2018 du budget annexe Assainissement collectif régie conforme au compte de gestion 2018 de ce même budget de Monsieur Alain BRILHAULT, receveur de la Communauté de Communes du Haut Perche.

Le Président quitte la salle.

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de monsieur BAILLIF Christian, Vice-Président, délibère sur le compte administratif du budget annexe Assainissement collectif régie de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Guy MONHEE, Président, après s'être fait présenter le budget annexe assainissement collectif régie et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel est résumé comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Total des recettes	113 484.66 €	Total des recettes	65 875.68 €
Total des dépenses	125 093.19 €	Total des dépenses	65 720.49 €
Résultat de l'année	- 11 608.53 €	Résultat de l'année	155.19 €
Reprise de l'excédent antérieur	69 438.87 €	Reprise de l'excédent antérieur	87 449.92 €
Résultat final 2018	57 830.34 €	Résultat final 2018	87 605.11 €

Constate, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 27.02.2019 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Décide d'annuler les crédits mentionnés sur le compte administratif,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE– AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, ce jour,
- Considérant que les écritures sont régulières,
- Considérant qu'il est nécessaire de reprendre les résultats du budget annexe Assainissement collectif régie,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
- Vu, le compte administratif 2018

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	57 830.34 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	87 605.11 €

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré, votent à l'unanimité l'affectation du résultat 2018 comme présentée ci-dessus.

BUDGET ANNEXE COMMERCE– APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

. Après s'être fait présenter le budget Annexe Commerce et les décisions modificatives de l'exercice 2018, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe commerce,

. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par monsieur Alain BRILHAULT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET ANNEXE COMMERCE– VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Vice-Président présente le compte administratif 2018 du budget annexe commerce conforme au compte de gestion 2018 de ce même budget de Monsieur Alain BRILHAULT, receveur de la Communauté de Communes du Haut Perche.

Le Président quitte la salle.

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de monsieur BAILLIF Christian Vice-Président, délibère sur le compte administratif du budget annexe COMMERCE de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Guy MONHEE, Président, après s'être fait présenter le budget annexe COMMERCE et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel est résumé comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	127 631.94 €	Total des recettes	2 506.84 €
Total des dépenses	122 523.74 €	Total des dépenses	4 924.42 €
Résultat de l'année	- 5 108.20 €	Résultat de l'année	2 417.58 €
Reprise du déficit antérieur	--	Reprise de l'excédent antérieur	8 606.71 €
Résultat final 2018	- 5 108.20 €	Résultat final 2018	11 024.29 €

Constate, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 27.02.2019 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Décide d'annuler les crédits mentionnés sur le compte administratif,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE COMMERCE– AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, ce jour,
- Considérant que les écritures sont régulières,
- Considérant qu'il est nécessaire de reprendre les résultats du budget annexe COMMERCE,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
- Vu, le compte administratif 2018

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	5 916.09 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	5 108.20 €
AFFECTATION EN RESERVES R 1068 EN INVESTISSEMENT	5 108.20 €

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré, votent à l'unanimité l'affectation du résultat 2018 comme présentée ci-dessus.

BUDGET ANNEXE ATELIER DELTA AIR – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

. Après s'être fait présenter le budget Annexe ATELIER DELTA AIR et les décisions modificatives de l'exercice 2018, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe ATELIER DELTA AIR,

. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par monsieur Alain BRILHAULT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET ANNEXE ATELIER DELTA AIR– VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Vice-Président présente le compte administratif 2018 du budget annexe ATELIER DELTA AIR conforme au compte de gestion 2018 de ce même budget de Monsieur Alain BRILHAULT, receveur de la Communauté de Communes du Haut Perche.

Le Président quitte la salle.

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de monsieur Christian BAILLIF Vice-Président, délibère sur le compte administratif du budget annexe ATELIER DELTA AIR de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Guy MONHEE, Président, après s'être fait présenter le budget annexe ATELIER DELTA AIR et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel est résumé comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	8 408 €	Total des recettes	10 276.43€
Total des dépenses	1 037 €	Total des dépenses	9 693.25 €
Résultat de l'année	7 371 €	Résultat de l'année	583.18 €
Reprise du déficit antérieur	17 863.05 €	Reprise de l'excédent antérieur	2 102.69 €
Résultat final 2018	25 234.05 €	Résultat final 2018	2 685.87 €

Constata, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 27.02.2019 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Décide d'annuler les crédits mentionnés sur le compte administratif,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE ATELIER DELTA AIR – AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, ce jour,
- Considérant que les écritures sont régulières,
- Considérant qu'il est nécessaire de reprendre les résultats du budget annexe ATELIER DELTA AIR,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
- Vu, le compte administratif 2018

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	2 685.87 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	25 234.05 €

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré, votent à l'unanimité l'affectation du résultat 2018 comme présentée ci-dessus.

BUDGET ANNEXE GENDARMERIES– APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

. Après s'être fait présenter le budget Annexe GENDARMERIES et les décisions modificatives de l'exercice 2018, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe GENDARMERIES,

. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par monsieur Alain BRILHAULT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET ANNEXE GENDARMERIES – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Vice-Président présente le compte administratif 2018 du budget annexe GENDARMERIES conforme au compte de gestion 2018 de ce même budget de Monsieur Alain BRILHAULT, receveur de la Communauté de Communes du Haut Perche.

Le Président quitte la salle.

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de monsieur BAILLIF Christian Vice-Président, délibère sur le compte administratif du budget annexe GENDARMERIES de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Guy MONHEE, Président, après s'être fait présenter le budget annexe GENDARMERIES et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel est résumé comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	130 680.10 €	Total des recettes	0.00 €
Total des dépenses	125 809.71 €	Total des dépenses	896.40 €
Résultat de l'année	4 870.39 €	Résultat de l'année	- 896.40 €
Reprise de l'excédent antérieur	43 714.64 €	Reprise de l'excédent antérieur	0 €
Résultat final 2018	48 585.03 €	Résultat final 2018	- 896.40 €

Constate, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 27.02.2019 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Décide d'annuler les crédits mentionnés sur le compte administratif,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE GENDARMERIES – AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, ce jour,
- Considérant que les écritures sont régulières,
- Considérant qu'il est nécessaire de reprendre les résultats du budget annexe GENDARMERIES
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
- Vu, le compte administratif 2018

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	47 688.63 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	- 896.40 €
AFFECTATION EN RESERVES R 1068 EN INVESTISSEMENT	896.40 €

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré, votent à l'unanimité l'affectation du résultat 2018 comme présentée ci-dessus.

BUDGET ANNEXE ATELIER LECOQ– APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

. Après s'être fait présenter le budget Annexe ATELIER LECOQ et les décisions modificatives de l'exercice 2018, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe ATELIER LECOQ,

. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par monsieur Alain BRILHAULT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET ANNEXE ATELIER LECOQ– VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Vice-Président présente le compte administratif 2018 du budget annexe ATELIER LECOQ conforme au compte de gestion 2018 de ce même budget de Monsieur Alain BRILHAULT, receveur de la Communauté de Communes du Haut Perche.

Le Président quitte la salle.

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de monsieur André GRUDE, 1^{er} Vice-Président, André GRUDE délibère sur le compte administratif du budget annexe ATELIER LECOQ de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Guy MONHEE, Président, après s'être fait présenter le budget annexe ATELIER LECOQ et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel est résumé comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	5 115.59 €	Total des recettes	6 253.13 €
Total des dépenses	5 097.29 €	Total des dépenses	6 293.22 €
Résultat de l'année	18.30 €	Résultat de l'année	- 40.09 €
Reprise de l'excédent antérieur	2 636.84 €	Reprise de l'excédent antérieur	76.28 €
Résultat final 2018	- 2 618.54 €	Résultat final 2018	- 116.37 €

Constate, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 27.02.2019 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Décide d'annuler les crédits mentionnés sur le compte administratif,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE ATELIER LECOQ– AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, ce jour,
- Considérant que les écritures sont régulières,
- Considérant qu'il est nécessaire de reprendre les résultats du budget annexe ATELIER LECOQ
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
- Vu, le compte administratif 2018

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	- 116.37 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	- 2 618.54 €

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré, votent à l'unanimité l'affectation du résultat 2018 comme présentée ci-dessus.

BUDGET ANNEXE ATELIER IMPRIMERIE– APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

. Après s'être fait présenter le budget Annexe ATELIER IMPRIMERIE et les décisions modificatives de l'exercice 2018, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe ATELIER IMPRIMERIE,

. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par monsieur Alain BRILHAULT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET ANNEXE ATELIER IMPRIMERIE– VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Vice-Président présente le compte administratif 2018 du budget annexe ATELIER IMPRIMERIE conforme au compte de gestion 2018 de ce même budget de Monsieur Alain BRILHAULT, receveur de la Communauté de Communes du Haut Perche.

Le Président quitte la salle.

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de monsieur BAILLIF Christian Vice-Président, délibère sur le compte administratif du budget annexe ATELIER IMPRIMERIE de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Guy MONHEE, Président, après s'être fait présenter le budget annexe ATELIER IMPRIMERIE et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel est résumé comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	15 891.36 €	Total des recettes	59 407.64 €
Total des dépenses	61 296.36 €	Total des dépenses	10 645.95 €
Résultat de l'année	- 45 405.00 €	Résultat de l'année	48 761.69 €
Reprise de l'excédent antérieur	32 824.78 €	Reprise de l'excédent antérieur	2 309.72 €
Résultat final 2018	- 12 580.22 €	Résultat final 2018	57 071.41 €

Constate, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 27.02.2019 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Décide d'annuler les crédits mentionnés sur le compte administratif,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE ATELIER IMPRIMERIE-- AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, ce jour,
- Considérant que les écritures sont régulières,
- Considérant qu'il est nécessaire de reprendre les résultats du budget annexe ATELIER IMPRIMERIES
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
- Vu, le compte administratif 2018

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	38 491.19 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	12 580.22 €
AFFECTATION EN RESERVES R 1068 EN INVESTISSEMENT	12 580.22 €

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré, votent à l'unanimité l'affectation du résultat 2018 comme présentée ci-dessus.

BUDGET ANNEXE MATFER INDUSTRIE-- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

. Après s'être fait présenter le budget Annexe MATFER INDUSTRIE et les décisions modificatives de l'exercice 2018, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe MATFER INDUSTRIE,

. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par monsieur Alain BRILHAULT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET ANNEXE MATFER INDUSTRIE-- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Vice-Président présente le compte administratif 2018 du budget annexe MATFER INDUSTRIE conforme au compte de gestion 2018 de ce même budget de Monsieur Alain BRILHAULT, receveur de la Communauté de Communes du Haut Perche.

Le Président quitte la salle.

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de monsieur BAILLIF Christian Vice-Président, délibère sur le compte administratif du budget annexe MATFER INDUSTRIE de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Guy MONHEE, Président, après s'être fait présenter le budget annexe MATFER INDUSTRIE et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel est résumé comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	93 502.91 €	Total des recettes	7 303.57 €
Total des dépenses	61 296.36 €	Total des dépenses	7 654.39 €
Résultat de l'année	- 23 164.62 €	Résultat de l'année	- 350.82 €
Reprise de l'excédent antérieur	22 617.44 €	Reprise de l'excédent antérieur	1 559.91 €
Résultat final 2018	- 547.18 €	Résultat final 2018	1 209.09 €

Constate, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 27.02.2019 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Décide d'annuler les crédits mentionnés sur le compte administratif,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE MATFER INDUSTRIE– AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, ce jour,
- Considérant que les écritures sont régulières,
- Considérant qu'il est nécessaire de reprendre les résultats du budget annexe MATFER INDUSTRIE
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
- Vu, le compte administratif 2018

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	1 559.91 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	22 617.44 €

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré, votent à l'unanimité l'affectation du résultat 2018 comme présentée ci-dessus.

BUDGET ANNEXE MUSEALES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

. Après s'être fait présenter le budget Annexe MUSEALES et les décisions modificatives de l'exercice 2018, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe MUSEALES,

. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par monsieur Alain BRILHAULT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET ANNEXE MUSEALES– VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Vice-Président présente le compte administratif 2018 du budget annexe MUSEALES conforme au compte de gestion 2018 de ce même budget de Monsieur Alain BRILHAULT, receveur de la Communauté de Communes du Haut Perche.

Le Président quitte la salle.

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de monsieur BAILLIF Christian, Vice-Président, délibère sur le compte administratif du budget annexe MUSEALES de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Guy MONHEE, Président, après s'être fait présenter le budget annexe MUSEALES et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel est résumé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	229 037.66 €
Total des dépenses	221 290.17 €
Résultat de l'année	+ 7 747.49 €
Reprise de l'excédent antérieur	10 637.06 €
Résultat final 2018	18 384.55 €

Constate, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 27.02.2019 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Décide d'annuler les crédits mentionnés sur le compte administratif,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE MUSEALES – AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, ce jour,
- Considérant que les écritures sont régulières,
- Considérant qu'il est nécessaire de reprendre les résultats du budget annexe MUSEALES
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
- Vu, le compte administratif 2018

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	18 384.55 €
--	-------------

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré, votent à l'unanimité l'affectation du résultat 2018 comme présentée ci-dessus.

BUDGET ANNEXE OFFICE DU TOURISME– APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

. Après s'être fait présenter le budget Annexe OFFICE DU TOURISME et les décisions modificatives de l'exercice 2018, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe OFFICE DU TOURISME,

. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par monsieur Alain BRILHAULT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET ANNEXE OFFICE DU TOURISME – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Vice-Président présente le compte administratif 2018 du budget annexe OFFICE DU TOURISME conforme au compte de gestion 2018 de ce même budget de Monsieur Alain BRILHAULT, receveur de la Communauté de Communes du Haut Perche.

Le Président quitte la salle.

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de monsieur BAILLIF Christian, Vice-Président, délibère sur le compte administratif du budget annexe OFFICE DU TOURISME de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Guy MONHEE, Président, après s'être fait présenter le budget annexe OFFICE DU TOURISME et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel est résumé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	62 717.80 €
Total des dépenses	58 338.14 €
Résultat de l'année	4 379.66 €
Reprise de l'excédent antérieur	0 €
Résultat final 2018	4 379.66 €

Constate, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 27.02.2019 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Décide d'annuler les crédits mentionnés sur le compte administratif,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE OFFICE DU TOURISME – AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, ce jour,
- Considérant que les écritures sont régulières,
- Considérant qu'il est nécessaire de reprendre les résultats du budget annexe OFFICE DU TOURISME
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
- Vu, le compte administratif 2018

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	4 379.66 €
--	------------

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré, votent à l'unanimité l'affectation du résultat 2018 comme présentée ci-dessus.

BUDGET ANNEXE LE PIED POURRI– APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

. Après s'être fait présenter le budget Annexe LE PIED POURRI et les décisions modificatives de l'exercice 2018, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe LE PIED POURRI,

. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par monsieur Alain BRILHAULT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET ANNEXE LE PIED POURRI– VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Vice-Président présente le compte administratif 2018 du budget annexe LE PIED POURRI conforme au compte de gestion 2018 de ce même budget de Monsieur Alain BRILHAULT, receveur de la Communauté de Communes du Haut Perche.

Le Président quitte la salle.

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de monsieur Christian BAILLIF, Vice-Président, délibère sur le compte administratif du budget annexe LE PIED POURRI de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Guy MONHEE, Président, après s'être fait présenter le budget annexe LE PIED POURRI et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel est résumé comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	30 404.30 €	Total des recettes	1 324.86 €
Total des dépenses	18 007.91€	Total des dépenses	1027.16 €
Résultat de l'année	12 396.39 €	Résultat de l'année	297.70 €
Reprise de l'excédent antérieur	- 12 694.09€	Reprise de l'excédent antérieur	0 €
Résultat final 2018	- 297.70€	Résultat final 2018	297.70 €

Constate, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 27.02.2019 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Décide d'annuler les crédits mentionnés sur le compte administratif,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE LE PIED POURRI– AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, ce jour,

- Considérant que les écritures sont régulières,
- Considérant qu'il est nécessaire de reprendre les résultats du budget annexe LE PIED POURRI
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
- Vu, le compte administratif 2018

FONCTIONNEMENT	Résultat exercice 2018	Résultat report 2017
	+ 297.70	--
Résultat cumulé 2018	+ 297.70	
INVESTISSEMENT	Résultat exercice 2018	Résultat report 2017
	12 396.39	- 12 694.09
Résultat cumulé 2018	- 297.70	

Besoin de financement (1068) 297.70

Déficit d'investissement reporté (001) - 297.70

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré, votent à l'unanimité l'affectation du résultat 2018 comme présentée ci-dessus.

BUDGET ANNEXE PRODECO– APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

. Après s'être fait présenter le budget Annexe PRODECO et les décisions modificatives de l'exercice 2018, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe PRODECO,

. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par monsieur Alain BRILHAULT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET ANNEXE PRODECO– VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Vice-Président présente le compte administratif 2018 du budget annexe PRODECO conforme au compte de gestion 2018 de ce même budget de Monsieur Alain BRILHAULT, receveur de la Communauté de Communes du Haut Perche.

Le Président quitte la salle.

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de monsieur BAILLIF Christian Vice-Président, délibère sur le compte administratif du budget annexe PRODECO de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Guy MONHEE, Président, après s'être fait présenter le budget annexe PRODECO et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel est résumé comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	9 818.60 €	Total des recettes	1 950.50 €
Total des dépenses	9 544.42 €	Total des dépenses	1 946.44 €
Résultat de l'année	274.18 €	Résultat de l'année	4.06 €
Reprise de l'excédent antérieur	4 168.73 €	Reprise de l'excédent antérieur	1 877.69 €
Résultat final 2018	4 442.91 €	Résultat final 2018	1 881.75 €

Constate, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 27.02.2019 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Décide d'annuler les crédits mentionnés sur le compte administratif,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE PRODECO– AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, ce jour,
- Considérant que les écritures sont régulières,
- Considérant qu'il est nécessaire de reprendre les résultats du budget annexe PRODECO
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
- Vu, le compte administratif 2018

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002) 1 881.75 €

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) 4 442.91 €

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré, votent à l'unanimité l'affectation du résultat 2018 comme présentée ci-dessus.

BUDGET ANNEXE SPANC– APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

. Après s'être fait présenter le budget Annexe SPANC et les décisions modificatives de l'exercice 2018, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe SPANC,
. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par monsieur Alain BRILHAULT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET ANNEXE SPANC – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Vice-Président présente le compte administratif 2018 du budget annexe SPANC conforme au

compte de gestion 2018 de ce même budget de Monsieur Alain BRILHAULT, receveur de la Communauté de Communes du Haut Perche.

Le Président quitte la salle.

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de monsieur BAILLIF Christian Vice-Président, délibère sur le compte administratif du budget annexe SPANC de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Guy MONHEE, Président, après s'être fait présenter le budget annexe SPANC et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel est résumé comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	2 535.20 €	Total des recettes	35 955.00 €
Total des dépenses	0 €	Total des dépenses	23 896.26 €
Résultat de l'année	2 535.20 €	Résultat de l'année	12 058.74 €
Reprise de l'excédent antérieur	1 352.23 €	Reprise de l'excédent antérieur	5 136.89 €
Résultat final 2018	3 887.43 €	Résultat final 2018	17 195.63 €

Constate, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 27.02.2019 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Décide d'annuler les crédits mentionnés sur le compte administratif,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE SPANC– AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, ce jour,
- Considérant que les écritures sont régulières,
- Considérant qu'il est nécessaire de reprendre les résultats du budget annexe SPANC
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
- Vu, le compte administratif 2018

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002) 17 195.63 €

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) 3 887.43 €

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré, votent à l'unanimité l'affectation du résultat 2018 comme présentée ci-dessus.

BUDGET ANNEXE VIABILITE– APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

. Après s'être fait présenter le budget Annexe VIABILITE et les décisions modificatives de l'exercice 2018, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe VIABILITE,

. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y

compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2° Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
 Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par monsieur Alain BRILHAULT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET ANNEXE VIABILITE-- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Vice-Président présente le compte administratif 2018 du budget annexe VIABILITE conforme au compte de gestion 2018 de ce même budget de Monsieur Alain BRILHAULT, receveur de la Communauté de Communes du Haut Perche.

Le Président quitte la salle.

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de monsieur BAILLIF Christian, Vice-Président, délibère sur le compte administratif du budget annexe VIABILITE de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Guy MONHEE, Président, après s'être fait présenter le budget annexe VIABILITE et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel est résumé comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	61 062.02 €	Total des recettes	62 922.10 €
Total des dépenses	62 922.10 €	Total des dépenses	62 922.10 €
Résultat de l'année	- 1 860.08 €	Résultat de l'année	0 €
Reprise de l'excédent antérieur	- 39 222.02 €	Reprise de l'excédent antérieur	0 €
Résultat final 2018	- 41 082.10 €	Résultat final 2018	0 €

Constata, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 27.02.2019 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Décide d'annuler les crédits mentionnés sur le compte administratif,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE VIABILITE – AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, ce jour,
- Considérant que les écritures sont régulières,
- Considérant qu'il est nécessaire de reprendre les résultats du budget annexe VIABILITE
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
- Vu, le compte administratif 2018

DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) -41 082.10 €

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré, votent à l'unanimité l'affectation du résultat 2018 comme présentée ci-dessus.

BUDGET ANNEXE ZONE ACTIVITES LONGNY– APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

. Après s'être fait présenter le budget Annexe ZONE ACTIVITES LONGNY et les décisions modificatives de l'exercice 2018, les titres définitifs à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de

l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe ZONE ACTIVITES LONGNY,

. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par monsieur Alain BRILHAULT, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET ANNEXE ZONE ACTIVITES LONGNY – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Vice-Président présente le compte administratif 2018 du budget annexe ZONE ACTIVITES LONGNY conforme au compte de gestion 2018 de ce même budget de Monsieur Alain BRILHAULT, receveur de la Communauté de Communes du Haut Perche.

Le Président quitte la salle.

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de monsieur BAILLIF Christian, Vice-Président, délibère sur le compte administratif du budget annexe ZONE ACTIVITES LONGNY de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Guy MONHEE, Président, après s'être fait présenter le budget annexe ZONE ACTIVITES LONGNY et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel est résumé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Total des recettes	77 500 €	Total des recettes	0 €
Total des dépenses	0 €	Total des dépenses	0 €
Résultat de l'année	77 500 €	Résultat de l'année	0 €
Reprise de l'excédent antérieur	0 €	Reprise de l'excédent antérieur	0 €
Résultat final 2018	77 500 €	Résultat final 2018	0 €

Constata, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 27.02.2019 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Décide d'annuler les crédits mentionnés sur le compte administratif,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE ZONE ACTIVITES LONGNY – AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, ce jour,
- Considérant que les écritures sont régulières,
- Considérant qu'il est nécessaire de reprendre les résultats du budget annexe ZONE ACTIVITES LONGNY
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
- Vu, le compte administratif 2018

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)

+ 77 500 €

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré, votent à l'unanimité l'affectation du résultat 2018 comme présentée ci-dessus.

CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE DE BEAULIEU : REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ELECTRICITE, EAU, CHAUFFAGE, TELEPHONE ET MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL POUR REALISER L'ENTRETIEN DES LOCAUX A COMPTER DU 1/1/2018

Par délibération du 28 février 2018, le conseil communautaire décidait la MISE A DISPOSITION DU LOCAL DE LA BIBLIOTHEQUE DE BEAULIEU à compter du 1er janvier 2018.

La communauté de communes des Hauts du Perche exerce la compétence relative aux bibliothèques. Aussi, il convient que la commune de Beaulieu mette à disposition de la CDC le local d'une superficie de 60 m² dans lequel la bibliothèque est tenue par des bénévoles. Cette mise à disposition est réalisée à compter du 1er janvier 2018.

Il convient de procéder au paiement des charges liées à l'utilisation de ce bâtiment afin d'exercer la compétence « bibliothèque ». Ainsi la communauté de communes doit rembourser à la commune de Beaulieu les charges liées à l'utilisation du bâtiment. Ces charges sont fixées à 50 euros/mois soit 600 euros/an et comprennent l'électricité, l'eau et le chauffage. Il convient également d'y ajouter les frais téléphoniques annuels d'un montant de 360 euros.

Le personnel communal réalise l'entretien des locaux. Il convient de passer une convention de mise à disposition du personnel à raison de 104 heures/an au tarif de 26.47 euros/heure. La commune prendra à sa charge la fourniture du matériel et des produits d'entretien.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'accepter les termes liés à la convention de financement des charges de fonctionnement de la bibliothèque de Beaulieu,
- D'approuver les termes liés à la convention de mise à disposition du personnel communal à la communauté de communes des Hauts du Perche,
- Autoriser monsieur le président à signer lesdites conventions et tous les documents y afférent.

MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR UN AUDIT DU SERVICE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LE RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

La communauté de communes a la compétence assainissement sur l'ensemble du territoire. Le collectif comprend 15 stations d'épuration.

Deux modes de gestion sont présents :

- en régie sur une partie des stations d'épuration de la commune de Longny les Villages, le Mage et l'Hôme-Chamondot,
- en affermage sur le reste du territoire.

La CDC sollicite Orne Métropole pour l'accompagner dans le renouvellement des délégations de service public des stations de Longny au Perche, Randonnai et Saint Maurice Les Charencey qui prendront fin le 31 décembre 2019.

Par délibération prise en conseil communautaire le 28 janvier 2019, le conseil décidait de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la délégation de service public d'assainissement à Orne Métropole pour un montant de 3 600 euros TTC.

Aussi, il convient d'étendre cette mission et de permettre à Orne Métropole d'assister la communauté de communes des Hauts du Perche dans le choix d'un bureau d'études qui sera chargé de réaliser un audit du service assainissement de la communauté de communes des Hauts du Perche. Le montant de la mission est donc porté à 3 300 euros HT soit 3 960 euros TTC.

Cette mission comprend :

- la rédaction du cahier des charges,
- l'assistance pendant la phase de consultation,
- l'analyse des offres et l'aide au choix du bureau d'études,
- l'assistance pendant la durée de la procédure,
- la participation aux réunions.

Le coût de la mission du bureau d'études chargé de réaliser l'audit et des démarches de renouvellement de la délégation de service public est estimé à 35 000 euros HT.

La présente délibération annule et remplace la délibération prise le 28/1/2019 et portant mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la délégation de service public d'assainissement.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à Orne Métropole pour un montant de 3 960 euros TTC,
- d'autoriser monsieur le président à signer la lettre de cadrage de mission et tous les documents y afférent.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SMIRTOM DU PERCHE ORNAIS

Le conseil communautaire du 18/1/2017 a désigné Mme LALAOUNIS Danièle en qualité de déléguée pour siéger au bureau du syndicat du SMIRTOM DU PERCHE ORNAIS.

Par délibération N° 052.03.2017, le conseil communautaire du 2 mars 2017 désignait les délégués pour siéger au SMIRTOM du Perche Ornaï (autant de délégués que de communes membres soit un titulaire et un membre suppléant par commune membre).

Il convient de procéder à la désignation d'un délégué suppléant sur la commune de BIZOU afin de remplacer M. VALLEE Christian. Il est proposé de désigner Monsieur BLOTTIERE Philippe, délégué suppléant. Les autres délégués restent désignés.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le tableau ci-dessous portant désignation des délégués au SMIRTOM du Perche Ornaï.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BIZOU	Mme MOYNIER Annie	M. BLOTTIERE Philippe
L'HOME-CHAMONDOT	M. MICHEL-FLANDIN Patrice	M. FORESTIER Eric
LONGNY LES VILLAGES	Mme LALAOUNIS Danièle	M. VIANDER Marcel
LE MAGE	Mme EDOU Bernadette	M. COUDEL Pascal
LES MENUS	M. MASSE Philippe	M. VAUGON Pierre
LE PAS SAINT L'HOMER	M. COUDRAY Pascal	M. DARAGON Jean-Michel
TOUROUVRE AU PERCHE	M. COLIN Bernard	Mme BANCELIN Geneviève
LA VENTROUZE	M. GABORIAUD Patrick	Mme REVET Evelyne

CONVENTION DE FONCTIONNEMENT D'UN RESEAU INTERCOMMUNAL DE LECTURE PUBLIQUE – TYPE 2 ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE

La médiathèque départementale de l'Orne (MDO) service du conseil départemental de l'Orne, a pour mission le développement de la lecture publique sur l'ensemble du département.

Il convient de passer une convention de fonctionnement d'un réseau intercommunal de lecture publique entre le conseil départemental de l'Orne (MDO) et la communauté de communes des Hauts du Perche.

Vu le projet culturel de la communauté de communes des hauts du perche adopté en conseil communautaire

La présente convention définit les engagements des parties et les conditions d'octroi des services, de l'aide technique et financière du Département de l'Orne, à travers les missions de sa médiathèque départementale, la communauté de communes des Hauts du Perche pour la création, le développement et la gestion du réseau.

Les signataires de la présente convention déclarent adhérer aux objectifs et dispositions du schéma départemental de lecture publique et affirment leur volonté :

- d'accompagner les médiathèques pour toucher un public plus large,
- de faire émerger des réseaux de lecture publique structurés pour une offre culturelle plus développée sur le territoire et une mutualisation des moyens et services,
- de développer des actions en direction des publics éloignés du livre et de la culture.

La communauté de communes s'engage à respecter le cahier des charges. Elle acte la création d'un réseau intercommunal de lecture publique. Elle s'engage à fournir des locaux publics réservés à l'usage des médiathèques (Longny au Perche, Neuilly sur Eure, Tourouvre, Beaulieu). Elle mentionne ouvrir les médiathèques à des heures qui permettront au plus grand nombre de s'y rendre. Elle permet l'accès à l'offre de service. Elle confie la gestion et l'animation de l'ensemble des sites à un salarié et des bénévoles. Elle prend en charge les frais de fonctionnement et s'engage à inscrire au budget :

- une ligne budgétaire de 2 euros par habitant propre à l'achat de documents pour le réseau de lecture publique, (8 359 habitants x 2 euros = 16 178 euros),
- une ligne budgétaire de 0.20 euros par habitant dédiée à l'action culturelle du réseau de lecture (8 359 habitants x 0.20 euros = 1 617.80 euros).

La convention prend effet à la date de signature pour une durée de 3 ans.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'acter la création d'un réseau intercommunal sur le territoire de la communauté de communes des Hauts du perche
- d'approuver les termes de la convention de fonctionnement d'un réseau intercommunal de lecture publique de type 2,
- d'autoriser monsieur le président à signer ladite convention et tous les documents y afférent.

CONTRAT DE FOURRIERE PASSE ENTRE LA SOCIETE KIK'DECLIC ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE

La communauté de communes des Hauts du Perche concède à la SARL KIK'DECLIC l'exploitation de la fourrière. La société KIK'DECLIC s'engage à recevoir à son chenil sis « les Bois – 72600 LES AULNEAUX, les chiens et chats qui auront été capturés comme errants ou récupérés pour des cas sociaux tels que :

- animaux maltraités,
- décès ou hospitalisation d'urgence du propriétaire,
- incarcération ou accident

Ou tout autre motif légitime et strictement sur le territoire de la communauté de communes ci-dessus citée.

En contrepartie des services rendus, la communauté de communes des Hauts du Perche verse à la SARL KIK'DECLIC une redevance annuelle de 4 000 euros TTC.

Pour chaque animal pris en charge par la fourrière, à la demande d'une commune de la communauté de communes, des frais de prise en charge seront facturés en fin d'année soit 55 euros TTC/animal. De même, les frais de déplacement seront facturés 80 euros TTC/déplacement, en fin d'année.

Le contrat est établi pour une année. Il est reconductible chaque année par reconduction expresse.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'accepter les termes de la convention,
- d'autoriser monsieur le président à signer ladite convention et tous les documents y afférent,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019.

CREATION D'UNE SOUS-REGIE POUR LES MUSEALES POUR LES VENTES SUR LES SALONS TOURISTIQUES

Vu le décret N° 2012.1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22,

Vu le décret N° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret N° 66-850 du 15 novembre 1966 ,

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération en date du 18 janvier 2017 instituant une régie pour les produits de la boutique des muséales et la billetterie,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 22 février 2019,

Considérant la nécessité de créer une sous régie pour les Muséales permettant la vente des produits émanant de la boutique lors des salons touristiques.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de créer une sous régie de recettes auprès des Muséales de la CDC des hauts du Perche à compter du 1^{er} mars 2019,
- d'autoriser le président à nommer un sous régisseur titulaire et des mandataires suppléants et à signer tous les actes afférents à cette création de sous régie.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE ET L'ASSOCIATION DES FESTIVITES DU HAUT PERCHE DANS LE CADRE DU PRINTEMPS DE LA CHANSON 2019

Le conseil départemental de l'Orne est engagé depuis plusieurs années dans le soutien au développement culturel de son territoire. A travers la programmation de spectacles vivants et d'actions culturelles, le Département développe des partenariats grâce à son dispositif : RezzO 61.

Dans le cadre du festival « Printemps de la chanson 2019 », le conseil départemental de l'Orne et la communauté de communes des Hauts du Perche et l'Association des Festivités du Haut Perche oeuvreront en partenariat pour l'organisation de deux concerts :

- Mes souliers sont rouges
le samedi 30 mars 2019 à 20 heures 30 minutes à la salle Zunino à Tourouvre
- GUILHEM VALAYE
Le samedi 16 mars 2019 à 20 heures 30 minutes à la salle des fêtes à Longny au Perche.

L'organisation totale de ces spectacles s'élève à 10 200 euros.

. Le conseil départemental de l'Orne prendra à sa charge cette organisation et la moitié de la dépense,

. L'association des Festivités du Haut du Perche s'acquittera de la somme de 5 100 euros.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre le conseil départemental de l'Orne, la communauté de communes des Hauts du Perche et l'association des festivités du haut perche,
- D'autoriser monsieur le président à signer ladite convention et tous les documents y afférent.

AMPJ FIN DU CREDIT BAIL – AVENANT AU BAIL –

Le crédit-bail signé avec « AMPJ » dont le siège social est le Pied Pourri à NEUILLY-SUR-EURE se termine le 30.09.2018. Il convient d'établir un avenant au bail afin de modifier l'article 5 – Loyer d'exploitation et le paragraphe a) assiette de calcul des échéances.

Le total des dépenses est de 316 446.66 euros HT

Le total des recettes est de 135 084.57 euros HT

Reste à charge du crédit-preneur 181 362.09 euros HT.

Il convient de modifier les termes de cet avenant. En effet, le Conseil départemental a versé une subvention de 5 311 euros ce qui diminue le reste dû par le crédit-preneur.

Cet avenant au bail modifie l'article 5 – loyer d'exploitation et paragraphe a) assiette de calcul des échéances.

Le total des dépenses est de 316 446.66 euros HT

Le total des recettes est de 140 935.57 euros HT

Reste à charge du crédit preneur 176 051.09 euros HT

Le crédit preneur au 30 septembre 2018 a versé la somme de 166 400.17 euros. Il devra verser à la communauté de communes des Hauts du Perche un reste dû de 9 650.92 euros HT.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'accepter les termes de l'avenant N° 2 au crédit-bail,
- D'autoriser monsieur le président à demander au crédit-preneur de verser le reste dû de 9 650.92 euros HT soit 11 581.10 euros TTC.
- D'autoriser monsieur le président à signer ledit avenant au crédit-bail.

CONVENTION ET FINANCEMENT DES DIAGNOSTICS TECHNIQUES DE L'OPAH

Vu, le Code Général des collectivités territoriales,

Vu, le règlement général de l'ANAH,

Vu, la délibération du conseil communautaire pour la signature des conventions d'OPAH,

Considérant que le PETR du Pays du Perche Ornaïse réalisera le suivi-animation de l'OPAH pour le compte de la communauté de communes,

Considérant l'obligation d'effectuer des diagnostics techniques préalables à la demande de subvention et que le PETR du Pays du Perche Ornaïse se chargera de retenir des prestataires pour leur réalisation,

Considérant que l'ANAH et le département de l'Orne financent ces diagnostics à hauteur de 65 %,

Monsieur le président présente la convention entre le PETR du Pays du Perche Ornaïse et la communauté de communes des Hauts du Perche pour le financement des diagnostics techniques de l'OPAH.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité :

- D'accepter le versement de la participation de la communauté de communes des hauts du perche à hauteur de 35 % pour chaque diagnostic réalisé sur son territoire,
- D'autoriser monsieur le président à signer la convention,
- D'accepter l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2019.

CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DE L'ECOLE DE NEUILLY SUR EURE

Par délibération N° 201.06.207 en date du 28.6.2018, le conseil communautaire décidait de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour le projet de construction de l'école de Neuilly sur Eure. Un crédit de 20 000 euros est inscrit au BP 2018.

Une procédure adaptée a été lancée le 26 novembre 2018 et la date de remise des offres était fixée au 14 décembre 2018 à 12 heures.

Le montant prévisionnel de l'opération est fixé à 450 000 euros HT. Le projet comprend :

- La démolition du préfabriqué d'une superficie d'environ 120 m²,

- L'extension de l'école : 170 m2 soit 1 hall qui comprend accueil, sanitaires et vestiaires (50 m2), salle de motricité (60 m2), salle de garderie et dortoir (60 m2), 1 salle de motricité qui pourrait éventuellement servir également de hall d'entrée desservant le parking (80 m2), 1 classe à usage de garderie.

Il est à noter que cette extension devra pouvoir se transformer en salle d'accueil pour les associations.

Ce projet comprend également :

- La création d'un parking (2000 m2) devant le nouveau bâtiment (nécessite d'abattre un mur),
- la création d'un préau de 64 m2,
- La réfection de l'enrobé de la cour de récréation.

Des mesures de sécurité devront être prises durant les travaux :

- Déplacement des enfants logés dans le préfabriqué à l'étage de la salle de la mairie.

La commission d'appel d'offres réunie le 20 février 2019 a enregistré 4 offres qui ont été transmises sous forme dématérialisée :

- | | |
|--|-------------------|
| - SAS Architecture Frédéric GAU – 28000 CHARTRES | 51 300 euros TTC |
| - ARCHI TRIAD – 61190 MORTAGNE AU PERCHE | 45 900 euros TTC |
| - MS ARCHITECTURE – 28000 CHARTRES | 51 300 euros TTC |
| - LEMOAL § LEMOAL Architectes – 75010 PARIS | 54 000 euros TTC. |

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 février 2019 à 17 h 30 afin d'examiner le rapport d'analyse. Après étude de ce rapport, la commission d'appel d'offres classe les offres et propose de retenir l'offre de ARCHI TRIAD pour un montant de 45 900 euros TTC.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- De retenir l'offre de ARCHI TRIAD
- D'accepter les termes du marché de maîtrise d'œuvre
- D'autoriser monsieur le président à signer ledit contrat et tous les documents y afférent.

AMENAGEMENT DE LA RUE ABBE BRIONNE A LONGNY AU PERCHE – DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR 2019 et FAL

Par délibération 2017.11.301 du 9 novembre 2017, le conseil communautaire confiait la maîtrise d'œuvre de l'opération concernant l'aménagement de la Rue Abbé Brionne à Longny au Perche à Orne Métropole pour un montant de 12 985.20 euros TTC.

Le montant des travaux est fixé à 209 879 euros HT soit 251 854.80 euros TTC.

Le montant total de l'opération est estimé à 230 879 € HT soit 277 055 euros TTC.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décompose ainsi :

- | | |
|---|--------------|
| - FCTVA (16.404 % du montant TTC) | 45 448.10 € |
| - Subvention au titre de la DETR (50 % du montant HT des travaux) | 115 439.58 € |
| - Subvention au titre du FAL (30% plafonné à 40 000 euros de travaux) | 12 000.00 € |
| - Fonds de concours de la commune de Longny les Villages | 52 083.66 € |
| - Reste à charge de la communauté de communes | 52 083.66 € |

Les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront inscrits au budget principal 2019 comme indiqué au plan de financement ci-dessus mentionné.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'accepter le projet d'aménagement de la rue Abbé Brionne,
- D'accepter le plan de financement de cette opération,
- D'autoriser monsieur le président à procéder à la recherche de financement (subvention au titre de la DETR 2019, FAL) et à signer les dossiers de demande de subvention et tous les documents y afférent,

- De Procéder à l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation de ce projet au BP 2019.

AMENAGEMENT DU CENTRE DE LOISIRS A LONGNY AU PERCHE – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2019

Par délibération N° 066.03.2017 du 2 mars 2017, le conseil communautaire acceptait le plan de financement de l'opération relative à la réhabilitation d'un centre de loisirs sur la commune déléguée de Longny au Perche. Le montant du projet était fixé à 200 700 euros HT soit 240 840 euros TTC.

Le cabinet A3DESS a signé un contrat de maîtrise d'œuvre d'un montant de 26 492.40 euros TTC.

Le projet porte sur une surface de 406 m2 utiles. Afin de procéder à la réhabilitation totale du bâtiment, le chiffrage détaillé de l'opération est fixé à 656 600 euros HT soit 787 920 euros TTC.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décompose comme suit :

- DETR 2019 (60 %)	393 960.00 €
- CAF (notifié)	40 000.00 €
- FCTVA (16.404 %)	129 250.40 €
- Reste à charge de la communauté de communes	224 709.60 €

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au BP 2019 comme indiqué au plan de financement ci-dessus.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident :

- D'accepter le projet de réhabilitation du centre de loisirs,
- D'accepter le plan de financement de cette opération,
- D'autoriser monsieur le président à procéder à la recherche de financement (subvention au titre de la DETR 2019) et à signer les dossiers de demande de subvention et tous les documents y afférent,
- De Procéder à l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation de ce projet au BP 2019.

INFORMATISATION DES 4 ECOLES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La communauté de communes des Hauts du Perche dispose de 4 écoles sur son territoire : Longny au Perche, Neuilly sur Eure, Tourouvre et Randonnai.

La communauté de communes des Hauts du Perche répond à un appel à projet ENIR : écoles numériques innovantes et ruralité, mené par l'Education Nationale.

Il convient de poursuivre l'informatisation de ces 4 écoles avec l'achat d'équipements pour les classes (vidéoprojecteur, tablettes, ordinateurs) et l'achat des malles nordiques qui circuleront entre les écoles.

Le coût total de l'opération s'élève à 23 333.33 euros HT soit 28 000 euros TTC.

Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

- Subvention ENIR (Ecoles numériques innovantes et ruralité)	14 000.00 €
- Fctva	4 593.12 €
- Reste à charge de la CDC	9 406.88 €

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au BP 2019 comme mentionné au plan de financement désigné ci-dessus.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'accepter le projet d'informatisation des 4 écoles,
- D'approuver le plan de financement de l'opération,
- D'autoriser monsieur le président à signer une demande subvention au titre de l'ENIR,
- D'inscrire les crédits au BP 2019

AMENAGEMENT ET EXTENSION DE LA CRECHE A LONGNY AU PERCHE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019.

Par délibération N° 2018.12.316 en date du 11 décembre 2018, le conseil communautaire acceptait de passer un contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant de 59 760 euros TTC avec l'agence 2B dans le

cadre de l'aménagement et de l'extension de la crèche à LONGNY AU PERCHE.

Le coût prévisionnel de l'opération (travaux 792 000 euros TTC + 59 760 euros TTC maîtrise d'œuvre) est fixé à 851 760 euros TTC.

Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

- DETR (50 %)	354 900.00€
- Fctva (16.404 %)	139 722.71 €
- CAF (notifié)	249 000.00 €
- Reste à charge de la CDC	108 137.29 €

Les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront inscrits au BP 2019 selon le plan de financement désigné ci-dessus.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident :

- D'accepter le projet d'aménagement et d'extension de la crèche à Longny au Perche,
- D'approuver le plan de financement de cette opération,
- D'autoriser monsieur le président à signer une demande de subvention au titre de la DETR 2019,
- D'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet au BP 2019.

CONSTRUCTION D'UNE ECOLE A NEUILLY SUR EURE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019

Par délibération du 27 février 2019, le conseil communautaire passait un contrat de maîtrise d'œuvre euros TTC avec le cabinet ARCHI TRIAD pour la construction d'une école à Neuilly sur Eure.

Le coût prévisionnel de l'opération est fixé à 540 000 euros TTC.

Le plan de financement de cette opération se décompose comme suit :

- DETR (60 %)	270 000.00 €
- FCTVA (16.404 % du montant TTC opération)	88 581.60 €
- Fonds concours commune de Longny les Villages	90 709.20 €
- Reste à charge de la CDC	90 709.20 €

Les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront inscrits au BP 2019 selon le plan de financement désigné ci-dessus.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'accepter le projet de construction d'une école à Neuilly sur Eure,
- D'approuver le plan de financement de cette opération,
- D'autoriser monsieur le président à signer une demande de subvention au titre de la DETR 2019,
- D'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet au BP 2019.

VIABILISATION DE LA RUE POMMIER A TOUROUVRE POUR LA DESSERTE DE 12 LOGEMENTS LOCATIFS – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Par délibération N° 2017.12.343 du 8 décembre 2017, le conseil communautaire décidait d'attribuer la maîtrise d'œuvre à AGETHO CONSEILS pour un montant de 12 252 euros TTC dans le cadre de la viabilisation de la rue Pommier à Tourouvre.

Le montant total de l'opération est fixé à 252 252 euros TTC soit (240 000 euros TTC de travaux et 12 252 euros TTC de maîtrise d'œuvre).

Le plan de financement de cette opération se décompose comme suit :

- Subvention au titre de la DETR (40 % du montant HT Travaux)	84 084.00 euros
- FCTVA (16.404 %)	41 379.41 euros
- Fonds de concours de la commune de Tourouvre au Perche	63 394.29 euros
- Reste à charge de la CDC	63 394.30 euros

Les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront inscrits au BP 2019 selon le plan de financement désigné ci-dessus.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'accepter le projet de viabilisation de la Rue Bernard Pommier à TOUROUVRE,
- D'approuver le plan de financement de cette opération,
- D'autoriser monsieur le président à signer une demande de subvention au titre de la DETR 2019,
- D'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet au BP 2019.

AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'EPAHD LA PROVIDENCE A LONGNY AU PERCHE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019 – RECHERCHE DE FINANCEMENTS (FAL, REGION...)

Par délibération du 29 juin 2017, la communauté de communes confie la maîtrise d'œuvre à ORNE METROPOLE pour l'aménagement du carrefour RD 11 et RD 8 sur la commune de Longny au Perche. Par délibération du 31 août 2017, la communauté de communes acceptait de passer une convention avec l'association Marguerite Guérin.

Le coût total du projet est estimé à 450 000 euros TTC.

Le plan de financement de l'opération se décompose ainsi :

- 1 dossier rescindement	30 000.00 euros
- 1 dossier FAL	15 000.00 euros
- Subvention au titre de la DETR (sur montant HT hors rescindement)	75 000.00 euros
- Convention avec association M. Guérin	40 000.00 euros
- Région	75 000.00 euros
- FCTVA	73 818.00 euros
- Fonds de concours de Longny les Villages	70 591.00 euros
- Reste à charge de la CDC	70 591.00 euros

Les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront inscrits au BP 2019 selon le plan de financement désigné ci-dessus.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'accepter le projet d'aménagement des abords de l'Ehpad La Providence à Longny au Perche,
- D'approuver le plan de financement de cette opération,
- D'autoriser monsieur le président à signer une demande de subvention au titre de la DETR 2019,
- D'autoriser monsieur le président à rechercher tous les financements (FAL, Région...),
- D'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet au BP 2019.

AMENAGEMENT DU CARREFOUR DE RANDONNAI – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019 – RECHERCHE DE FINANCEMENTS (Région)

La communauté de communes a décidé d'aménager le carrefour de Randonnai. La commune de Tourouvre au Perche a procédé à l'acquisition de 3 immeubles.

L'aménagement du carrefour est estimé à 230 000 euros TTC.

Par délibération N° 2017.11.300 du 9 novembre 2017, le conseil communautaire confie la mission de maîtrise d'œuvre à Orne Métropole pour un montant de 20 755.20 euros TTC.

L'aménagement du carrefour est estimé à 230 000 euros TTC (209 244.80 euros TTC travaux + maîtrise d'œuvre 20 755.20 euros TTC).

Le plan de financement de l'opération se décompose comme suit :

- Subvention au titre de la DETR (50 % du montant HT)	95 833.33
- FCTVA (16.404 % du montant TTC de l'opération)	37 729.20
- Région (30 % du montant HT des travaux)	52 311.20
- Reste à charge de la CDC	44 126.27

Les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront inscrits au BP 2019 selon le plan de financement désigné ci-dessus.

Les membres du conseil communautaire sont invités à en délibérer et :

- A accepter le projet d'aménagement du carrefour à Randonnai,
- A approuver le plan de financement de cette opération,
- A autoriser monsieur le président à signer une demande de subvention au titre de la DETR 2019,
- A autoriser monsieur le président à rechercher tous les financements (FAL, Région...),
- A inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet au BP 2019.

CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE A TOUROUVRE – DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Dans le cadre de la construction d'une gendarmerie à Tourouvre, la communauté de communes décidait par délibération du 23 mai 2018 d'acquiescer à la commune de Tourouvre au Perche l'emprise nécessaire soit 4 000 m². De plus, La communauté de communes attribuait par délibération N° 2018.12.314 du 11.12.2018, le marché de maîtrise d'œuvre à Serge HAMON Architecte. Le montant du marché est fixé à 105 000 euros TTC.

Le coût prévisionnel de l'opération est fixé à 1 400 000 euros HT soit 1 680 000 euros TTC.

Le plan de financement de l'opération se décompose comme suit :

- Subvention de l'Etat 184 703.99 euros
- Subvention au titre de la DETR (50 % HT) à Définir en fonction chiffrage architecte (la DETR portera sur les locaux professionnels, aménagement extérieur)
- Reste à financer par la CDC
 - o emprunt
 - o Autofinancement à déterminer en fonction chiffrage

Les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront inscrits au budget annexe « gendarmeries » 2019 selon le plan de financement désigné ci-dessus.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'accepter le projet de construction d'une gendarmerie à Tourouvre,
- D'approuver le plan de financement de cette opération,
- D'autoriser monsieur le président à signer une demande de subvention au titre de la DETR 2019,
- D'autoriser monsieur le président à rechercher tous les financements (Etat...),
- D'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet au budget annexe « gendarmeries » 2019.

AMENAGEMENT DU BOURG DE LA VENTROUZE – 2^{ème} TRANCHE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019

Il convient d'aménager le bourg de la Ventrouze (2^{ème} tranche).

La maîtrise d'œuvre pour cet aménagement est confiée au cabinet BAIE.

Le coût prévisionnel de l'opération est fixé à 161 659.92 euros HT soit 193 991.90 euros TTC (travaux + maîtrise d'œuvre).

Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

- DETR (50 % du montant des travaux HT) 80 829.96 euros
- Subvention du conseil départemental 15 000.00 euros
- FCTVA 31 822.43 euros
- Reste à charge de la CDC 66 339.51 euros

Les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront inscrits au BP 2019 selon le plan de financement désigné ci-dessus.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'accepter les travaux d'aménagement du bourg de la Ventrouze,
- De confier la maîtrise d'œuvre de ce projet au cabinet BAIE et d'autoriser monsieur le président à signer ledit marché d'un montant de 11 000 euros HT soit 13 200 euros TTC,
- D'autoriser monsieur le président à demander une subvention au titre de la DETR 2019,

- D'approuver le plan de financement de l'opération,
- D'inscrire les crédits au budget 2019.

La séance est levée à 20 heures.

Le prochain conseil communautaire est fixé au jeudi 28 MARS 2019 à 18 heures à la salle des fêtes de LONGNY AU PERCHE

**Le Président,
Guy MONHEE**

